

# Innovation, gouvernance et droit économique

*Kamelia KOLLI\**  
*Stéphane ROUSSEAU\*\**

L'innovation, sous ses diverses formes, est cruciale à la croissance économique et au développement de la société<sup>1</sup>. Elle est particulièrement importante pour les entreprises puisqu'elle constitue une source d'avantage concurrentiel durable. La concurrence féroce induite par la mondialisation, qui a favorisé l'émergence de nouvelles puissances économiques – par le développement rapide des technologies et par la pression publique en faveur d'une responsabilité sociale et environnementale des entreprises, fait de l'innovation un enjeu de la réussite du Canada. Pourtant, plusieurs rapports pointent du doigt le fait que les entreprises canadiennes ont pris du retard en matière d'innovation comparativement à plusieurs pays de l'OCDE<sup>2</sup>. Mais encore faut-il définir les contours, les caractéristiques et les

---

\* LL.D. (Montréal), chercheure-associée Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI).

\*\* Professeur titulaire de la Chaire en gouvernance et droit des affaires et Directeur du Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI), Université de Montréal.

Les auteurs tiennent à remercier le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada pour son soutien à l'organisation du cycle de conférences ayant donné lieu aux publications présentées dans ce texte introductif.

<sup>1</sup> OCDE, *Stratégie de l'OCDE pour l'innovation 2015. Un programme pour l'action publique*, Paris, 2015, en ligne: <<https://www.oecd.org/fr/innovation/Strategie-OCDE-pour-innovation-2015-CMIN2015-7.pdf>> (consulté le 27 mai 2019).

<sup>2</sup> CANADA, *Innovation Canada: le pouvoir d'agir*, Ottawa, Travaux publics et services gouvernementaux, 2011, en ligne: <[http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2011/ic/Iu4-149-2011-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/ic/Iu4-149-2011-fra.pdf)> (consulté le 27 mai 2019) (« Rapport Jenkins »); CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES (COMITÉ D'EXPERTS SUR L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES), *Innovation et Stratégies d'entreprise: pourquoi le Canada n'est pas à la hauteur*, 2009, en ligne: <<https://sciencepourlepublic.ca/reports/innovation-et-strategies-dentreprise-pourquoi-le-canada-nest-pas-a-la-hauteur/>> (consulté le 27 mai 2019).

principes de l'innovation dans les entreprises. La notion est en effet multiforme et complexe.

Dans le monde de l'entreprise, l'innovation a trait aux produits et services nouvellement introduits sur le marché; aux procédés de production ou de distribution; à l'organisation des activités internes de l'entreprise et à ses relations extérieures<sup>3</sup>; aux outils technologiques utilisés dans la production<sup>4</sup>; aux nouvelles pratiques nées de la nécessité d'intégrer des impératifs sociaux et environnementaux dans la performance des entreprises<sup>5</sup>; et aussi aux innovations en matière de produits financiers<sup>6</sup>. Ainsi, l'innovation dans les entreprises ne se limite pas uniquement à une dimension purement technologique ou au processus de recherche et développement. Qui plus est, l'innovation n'est pas un phénomène interne qui est contrôlé par l'entreprise; plusieurs théories contemporaines placent l'innovation dans un contexte plus large qui englobe un réseau dont l'entreprise fait partie, avec ses concurrents, ses clients, ses fournisseurs, entre autres<sup>7</sup>. L'innovation est donc une notion qui reste encore assez floue, et ce, d'autant plus que les approches théoriques et les travaux menés notamment en sciences humaines et sociales, sont disparates et cloisonnés par discipline scientifique<sup>8</sup>. Néanmoins, une problématique commune se pose: comment la gouvernance économique peut-elle envisager et intégrer l'innovation de sorte à aider les entreprises canadiennes à relever les nouveaux défis d'une compétitive mondiale et durable?

Au regard de cette problématique d'ensemble, le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) a organisé un cycle de

<sup>3</sup> OCDE, *Manuel d'Oslo*, 2005, en ligne: <<https://www.oecd.org/fr/sti/inno/2367523.pdf>> (consulté le 27 mai 2019).

<sup>4</sup> Charles EDQUIS, Leif HOMMEN et Maureen D. MCKELVEY, *Innovation and Employment: Process versus Product Innovation*, Cheltenham, Edward Elgar, 2001.

<sup>5</sup> Eva GRIESHUBER, "Innovation through corporate social responsibility?" dans Thomas OSBURG et René SCHMIDPETER (dir.), *Social innovation, CSR, Sustainability, Ethics and Governance*, New York, Springer-Verlag, 2013, p. 197.

<sup>6</sup> Zachary J. GUBLER, "The Financial Innovation Process: Theory and Application", (2011) 36 *Delaware Journal of Corporate Law* 55.

<sup>7</sup> Henry W. CHESBROUGH, *Open Innovation: The New Imperative for Creating and Profiting from Technology*, Cambridge, Harvard Business Press, 2003.

<sup>8</sup> Jean CORNELOUP, « Comment est abordée la question de l'innovation dans les sciences sociales? », (2009) 97-1 *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research* 113, en ligne: <<http://journals.openedition.org/rga/828>> ; DOI: 10.4000/rga.828> (consulté le 27 mai 2019).

séminaires sur le thème *Innovation, gouvernance et droit économique* au courant de l'automne 2018. Soutenu par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, le cycle de séminaires a réuni des chercheurs américains, canadiens et européens qui se sont penchés sur les défis juridiques, économiques, sociaux et financiers de l'innovation dans le monde de l'entreprise. Ce faisant, ils ont envisagé l'innovation dans les liens qu'entretient l'entreprise avec les politiques publiques, son environnement sociétal et les marchés financiers. Les textes résultant de ce cycle de séminaire abordent trois thèmes.

Le premier thème consiste en l'articulation de la politique d'innovation et de la politique concurrentielle avec un intérêt particulier pour l'innovation de rupture et le rôle des plateformes. Sous ce thème, nous retrouvons les contributions de **Benjamin Lehaire**, *La concurrence à l'ère des innovations numériques: innover serait-il devenu anticoncurrentiel?*, de **Inge Graef**, *Rethinking the Essential Facilities Doctrine for the EU Digital Economy*, et de **Frédéric Marty**, *Plateformes de commerce en ligne et abus de position dominante: réflexions sur les possibilités d'abus d'exploitation et de dépendance économique*.

Le deuxième thème explore les enjeux soulevés par l'innovation dans le secteur financier. Plus particulièrement, **Thierry Bonneau** se penche sur l'impact des *Nouvelles technologies et levées de fonds* sur les marchés financiers. **Claire Hill** discute du potentiel qu'offre l'innovation pour accroître l'éthique dans le secteur bancaire dans une étude prospective intitulée *How Virtual Reality Can Help Bankers Become More Empathetic – And More Ethical*. De son côté, **Stéphane Rousseau** présente la notion d'innovation financière responsable pour laquelle il esquisse un programme de recherche.

Enfin, **Isabelle Corbisier** jette un regard sur les liens entre l'innovation et la responsabilité sociale des entreprises (RSE) avec son texte intitulé *L'innovation en regard des valeurs et finalité fondatrices de l'entreprise*.

Loin d'épuiser la problématique, les études visent à susciter la réflexion auprès des juristes en droit des affaires sur les évolutions éventuelles du droit qui permettraient de faciliter et d'encadrer l'innovation dans les entreprises. Il ne reste qu'à espérer que ces études inspireront d'autres chercheurs à s'intéresser à ces questions.